

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-201 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 28 septembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 septembre 2023 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 57 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 66

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY (à partir de la délibération n°2023-168), Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2023-191), Franck PLANET (jusqu'à la délibération n°2023-191), Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2023-218), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI (jusqu'à la délibération n°2023-207), Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n°2023-217), Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2023-206), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Daniel FABRE), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Eric BEAUFORT).

**Etaient excusés et suppléés :** Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

**Etaient excusés :** Marie-Françoise VIGNOLLET, Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Joël MATHY, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET, Bernard GUERS.

**Objet : Communication du rapport des mandataires 2022 de la SEM Plaine de l'Ain Développement**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5 au 14<sup>e</sup> paragraphe ;

VU la délibération n° 2019-020 du 14 mars 2019 autorisant la création de la SEML Plaine de l'Ain Développement ;

VU les délibérations n° 2020-100 du 10 septembre 2020 et n°2023-022 du 26 janvier 2023 désignant les représentants de la collectivité à la SEML Plaine de l'Ain développement ;

Lors de l'assemblée générale de la Société d'Economie Mixte Locale du 7 juillet 2023, les représentants des actionnaires et le représentant spécial du Conseil communautaire (M. Jean-Pierre GAGNE) ont eu à traiter de l'activité de l'exercice 2022 de la SEM et à approuver ses comptes certifiés.

L'analyse du compte de résultat fait apparaître un déficit de 62 951 € constitué par un chiffre d'affaires de 12 000 € et d'un montant de charge de 74 951 €. Ces dernières se décomposent en charge de structure et en études de préfiguration de projet. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la trésorerie de la société s'élevait à 310 676 €. Ces points sont précisés dans le rapport des mandataires en annexe.

.../...

L'activité de ce troisième exercice a été principalement consacrée à l'anticipation de l'accueil de nouvelles activités sur le site. Le compte de résultat fait apparaître un déficit de -61 479 €, correspondant à trois postes distincts :

- La mise en œuvre du **montage juridico-financier du bâtiment « totem »** avec les frais d'assistance juridique et de géomètre (pour un coût de 23 918 €HT).
- La **vente d'un terrain** de 26 428 m<sup>2</sup> au profit de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au prix de 350 €HT concernant l'emprise d'une voirie de préfiguration de desserte du site et qui sera louée à Transpolis en attendant. Cette vente a entraîné une dépréciation comptable de 19 322 €.
- Les **frais de structure** de 18 239 € comme modélisés initialement (gestion administrative SERL, banque et assurances, commissaire aux comptes).

L'année 2023 sera principalement dédiée à la finalisation des études préalables d'aménagement. Le rapport des mandataire 2022 est annexé à cette délibération.

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société d'Economie Mixte Locale Plaine de l'Ain développement au titre de l'exercice 2022.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 octobre 2023  
Publiée le 04 OCT. 2023*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

